

# BUT

Le jumelage “le pas vers l’autre” vise à créer des **rencontres** entre les personnes établies dans le grand Moncton et les personnes étudiantes internationales de l’université de Moncton, afin de **faciliter leur intégration communautaire**.

# AVANTAGES

- Rencontrer de nouvelles personnes ;
- Apprendre d’autres cultures ;
- Apprendre et pratiquer une autre langue.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Services aux étudiantes et étudiants internationaux  
et à la mobilité étudiante

# ADMISSIBILITE

- Démontrer de l’intérêt pour les cultures étrangères ;
- Manifester de l’intérêt pour faire partie du jumelage ;
- Résider dans le grand Moncton depuis 1 an ou plus.



# 4 RENCONTRES

- Une rencontre toutes les 4 semaines pendant une période de 4 mois ;
- Au moins 1h30 pour chaque rencontre.

# FONCTIONNEMENT

1

INSCRIPTION  
EN LIGNE

2

RENCONTRE  
AVEC LA  
RESPONSABLE

3

SESSION  
D'INFORMATION

4

VERIFICATION  
JUDICIAIRE

5

PRISE DE CONTACT

DEBUT DU  
JUMELAGE